

Ressources éducatives **libres**

Document de discussion
Mars 2019

Document de discussion de l'ACPPU : Ressources éducatives libres

Comité des bibliothécaires et des archivistes de l'ACPPU
Mars 2019

Le présent document a pour but de stimuler la discussion au sein de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et ne reflète pas nécessairement ses opinions.

Le présent document fait un survol des principales questions soulevées par l'utilisation et la création de ressources éducatives libres (REL) par les membres de l'ACPPU. Il renferme également des propositions de mise en œuvre, une bibliographie pour approfondir le sujet ainsi qu'une liste de ressources pour aider le personnel enseignant à trouver les REL existantes.

Définitions

L'expression « ressource éducative libre » désigne tous les matériaux d'enseignement et d'apprentissage qui appartiennent au domaine public ou qui sont distribués sous licence libre (également appelée licence ouverte), qui en autorise la copie, l'utilisation, l'adaptation et le partage ([UNESCO](#))¹. Il peut s'agir, notamment, de manuel de cours, de plans de cours, de notes de cours, de lectures, de travaux et d'exams.

Les *licences libres* sont souvent les fondations des REL et permettent leur redistribution et leur réutilisation sans qu'il soit nécessaire de verser des redevances ou de demander le consentement du titulaire du droit d'auteur.

Liberté académique

Le droit des membres du personnel académique de choisir le matériel pédagogique qu'ils utiliseront dans leurs cours est un des piliers de la liberté académique. Cette liberté ne devrait pas être limitée par les priorités des éditeurs en matière de prix et de contenu. Les REL contribuent à étendre la portée de la liberté académique parce qu'elles constituent des instruments pédagogiques autres que le matériel traditionnel des éditeurs commerciaux.

Par définition, l'éducation publique est incompatible avec les intérêts commerciaux des éditeurs, qui vendent à prix fort le matériel de soutien à l'apprentissage. Les REL aident les enseignants à repousser les assauts de l'infrastructure axée sur la recherche du profit dans les établissements d'éducation publique.

Sur le plan professionnel, les enseignants acquièrent de l'autonomie, et rendent leurs étudiants plus autonomes, lorsqu'ils utilisent, modifient ou créent des contenus libres qui sont mieux adaptés aux objectifs du curriculum. De plus, contrairement aux manuels de cours traditionnels, les REL comprennent uniquement la matière nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Accès des étudiants au matériel de cours

Grâce aux REL, les étudiants peuvent se procurer du matériel d'apprentissage de qualité, à prix abordable. Cela est encore plus vrai quand le personnel académique utilise ou crée des contenus diffusés sous licence libre.

Le prix des manuels de cours a bondi de 129 % au cours des quinze dernières années². Les étudiants sont placés devant un terrible dilemme : acheter des manuels de cours ou payer d'autres factures liées à leurs études. Ce n'est là qu'une raison pour recourir aux REL, mais elle est déterminante pour de nombreux étudiants³, et les associations étudiantes au pays lancent des campagnes pour promouvoir l'utilisation accrue des REL dans les établissements d'enseignement canadiens.

Les REL ne limitent plus l'apprentissage aux seules salles de classe et contribuent au bien de la société dans son ensemble, même si, au départ, elles ont été créées pour être utilisées en classe. Puisque [traduction] « l'éducation est fondamentalement le partage de connaissances et d'idées », les REL favorisent directement [traduction] l'accès à « des possibilités d'éducation équitables » pour les étudiants partout sur la planète, particulièrement ceux pour qui l'éducation est un lourd fardeau financier (Green et Vollmer, 2016, p. 2).

1. <https://en.unesco.org/themes/building-knowledge-societies/oer>

2. Voir Jhangiani, Dastur, Le Grand et Penner (2018), pour des statistiques sur l'utilisation et l'impact des REL.

3. Voir Vitez (2018) pour une analyse économique détaillée des manuels de cours dans le secteur de l'éducation postsecondaire.

Droit d'auteur et licence libre

Le matériel pédagogique qui n'est pas visé par les restrictions touchant le droit d'auteur parce qu'il est dans le domaine public ou qui est diffusé sous licence libre fait partie, par défaut, des REL. Les licences les plus couramment associées aux REL sont celles de Creative Commons (CC). Les seules licences de CC qui ne sont pas compatibles avec les REL sont celles qui sont assorties de l'option « Pas d'œuvre dérivée » (ND pour No Derivatives). Plusieurs outils peuvent être utilisés pour rechercher les REL sous licence libre destinées à l'éducation postsecondaire, et y avoir accès. Une liste partielle de ces outils est annexée au présent document. La plupart des professeurs, bibliothécaires et archivistes en poste dans des universités canadiennes détiennent les droits d'auteur sur le matériel d'enseignement et de recherche qu'ils produisent dans le cadre de leur contrat d'emploi et, par conséquent, peuvent autoriser leur circulation sous une licence libre compatible avec les REL.

Propositions de mise en œuvre

Personnel académique

Les membres du personnel académique, particulièrement ceux qui ont la permanence et un rang, peuvent promouvoir l'utilisation des REL comme suit :

- en choisissant et en utilisant du matériel pédagogique sous licence compatible avec les REL (voir une liste des sources possibles à l'annexe);
- en adaptant les REL existantes aux besoins de leurs étudiants, y compris les traductions du matériel;
- en créant de nouvelles REL ou en mettant sous licence libre compatible le matériel existant pour lesquels ils détiennent les droits d'auteur;
- en encourageant leurs collègues à créer et à utiliser des REL pour leurs cours en classe de préférence à des manuels chers, produits par des éditeurs commerciaux ;
- en menant et en encourageant des recherches sur les REL lorsque cela est approprié;
- en versant du contenu dans les dépôts de REL, le cas échéant.

Associations de personnel académique

Les associations de personnel académique peuvent apporter leur soutien au développement des REL en inscrivant dans leur convention collective une clause qui inclut ces ressources dans les contributions nécessaires au renouvellement des contrats ainsi qu'à l'octroi de la permanence et des promotions. En outre, les associations peuvent négocier l'insertion de clauses sur le soutien technologique, les incitatifs financiers et la propriété intellectuelle qui sensibilisent leurs membres à l'incorporation des REL dans le matériel d'enseignement et de recherche et les encouragent à les utiliser.

Établissements d'enseignement

Les établissements d'enseignement peuvent soutenir le développement et l'utilisation de REL comme suit :

- en offrant au personnel académique des formations sur la création de REL et leur mise sous licence, ainsi que sur la modification et la réutilisation de REL (UNESCO, 2012);
- « [en promouvant] l'assurance qualité et l'évaluation des REL par les pairs » (UNESCO, 2012, paragr. 6);
- en reconnaissant la valeur des REL créées par le personnel académique et de la recherche sur les REL, dans le contexte du renouvellement des contrats, de la permanence et des promotions;
- en débloquant des fonds pour le développement de REL ou en faisant la promotion du financement offert à cette fin par la province ou d'autres acteurs;
- en fournissant la technologie et le personnel de soutien pour faciliter la création de REL;
- en mettant sur pied une infrastructure de stockage des REL qui permet d'y avoir accès;
- en mettant Internet à la disposition de tous les étudiants du campus pour leur donner plus facilement accès aux REL;
- en encourageant le recours aux REL dans les secteurs mal desservis⁴;
- en rémunérant le personnel académique contractuel pour la création de REL;
- en créant un poste, d'enseignant boursier ou autre, dont le titulaire sera responsable des activités de

4. Voir la discussion sur les secteurs mal desservis dans Ontario Council of University Libraries (2017).

recherche, de coordination et de promotion des REL⁵.

Savez-vous...

1. Quelles personnes créent des REL sur votre campus? S'agit-il de professeurs, de personnel de soutien à l'enseignement, de concepteurs, etc.? Ces personnes peuvent-elles vous aider?
2. S'il y a des projets subventionnés de création de REL sur votre campus?
3. Avez-vous déjà envisagé de créer votre matériel pédagogique, ou d'adapter le matériel utilisé, de manière à pouvoir le mettre sous licence en tant que REL?
4. Si certains départements utilisent et créent plus de REL que d'autres? Si oui, comment ont-ils instillé cette culture des REL?
5. Si l'utilisation et la création de REL sont encouragées sur votre campus? S'il y a des conférences prononcées par des créateurs de REL pour des applications novatrices dans l'enseignement? S'il existe d'autres façons de promouvoir l'utilisation et la création de REL?

5. Voir Jhangiani (2018) pour une description d'un poste semblable à l'Université polytechnique Kwantlen.

Bibliographie

- Green, C. et Vollmer, T. (2016). *Commonwealth Open Educational Resources (OER) Policy Brief*. The Commonwealth of Learning, Burnaby (C.-B.). Récupéré de : <https://www.thecommonwealth-educationhub.net/wp-content/uploads/2016/11/OER-Policy-Brief-20161031-V2-0.pdf>
- Hocevar, Casarina (2017). *Challenges and opportunities: Open Educational Resources (OERs) at McGill University*. 28 avril 2017. Récupéré de : http://libraryguides.mcgill.ca/ld.php?content_id=31573478
- Jensen, K. et Nackerud, S. (dir.) (2018). *The Evolution of Affordable Content Efforts in the Higher Education Environment: Programs, Case Studies, and Examples*. Récupéré de : <http://open.lib.umn.edu/affordablecontent/>
- Jhangiani, R. (2018). *The implementation of Open Educational Resources at Kwantlen Polytechnic University, Vancouver, British Columbia, Canada*. Contact Nord. Thunder Bay (Ont.). Récupéré de : <https://teachonline.ca/tools-trends/implementation-open-educational-resources-kwantlen-polytechnic-university-vancouver-british-columbia>
- Jhangiani, R. et Biswas-Diener, Robert (dir.) (2017). *Open: The Philosophy and Practices Revolutionizing Education and Science*. Récupéré de : <https://www.ubiquitypress.com/site/books/10.5334/bbc/>
- Jhangiani, R. S., Dastur, F. N., Le Grand, R. et Penner, K. (2018). As Good or Better than Commercial Textbooks: Students' Perceptions and Outcomes from Using Open Digital and Open Print Textbooks. *La revue canadienne sur l'avancement des connaissances en enseignement et en apprentissage*. Vol. 9(1), 5. doi : <https://doi.org/10.5206/cjsotl-rcacea.2018.1.5>
- Ontario Council of University Libraries. (2017). *Open Educational Resources White Paper*. OCUL. Toronto (Ont.). Récupéré de : https://ocul.on.ca/sites/default/files/2017-11-17_no_02.12.01_OER_white_paper_for_Directors_Nov_2017.pdf
- UNESCO. (2012). *Déclaration de Paris sur les REL2012*. UNESCO, Paris. Récupéré de : http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/Events/French_Paris_OER_Declaration.pdf
- Vitez, K. (2018). *Open 101: An Action Plan for Affordable Textbooks*. Washington, DC: Student Public Research Interest Group. Récupéré de : <https://studentpirgs.org/sites/student/files/reports/Open 101 - An Action Plan for Affordable Textbooks.pdf>

Annexe : Liste de dépôts de REL (contenu nord-américain)

Manuels de cours – Colombie-Britannique

<https://open.bccampus.ca/find-open-textbooks/>

Bibliothèque libre d'e-Campus Ontario

<https://openlibrary.ecampusontario.ca/>

Open Textbook Library du Open Textbook Network

<https://open.umn.edu/opentextbooks/>

Directory of Open Access Books

<https://www.doabooks.org/>

Guide sur les REL de l'UQAM

<http://guides.bibliotheques.uqam.ca/themes/179->

[Ressources éducatives libres \(REL\)?tab=1076](#)

Manitoba Open Textbook Initiative

<https://openedmb.ca/find-open-textbooks/>

OASIS : Openly Available Sources Integrated Search

<https://oasis.geneseo.edu/>

OpenStax

<https://openstax.org/>

Merlot

<https://www.merlot.org/merlot/index.htm>